

ASSEMBLEE GENERALE 2018

L'assemblée générale de l'amicale a été réunie le dimanche 7 octobre 2018 en matinée dans les locaux du restaurant « Le Robic », 4 rue Jean Jaurès à Pontivy. Un repas a été partagé à l'issue de la réunion par les fidèles amicalistes présents.

Le président Gérard SOUDRON a déclaré la séance de l'assemblée générale de l'amicale des anciens et veuves de la gendarmerie maritime ouverte à 11 heures.

1- Allocution du président

Le président salue et remercie les cinquante participants présents et indique être heureux de déclarer cette assemblée générale ouverte pour la 16^{ème} fois en ce qui le concerne tout en ayant une pensée pour les camarades qui retenus par la maladie ou leur grand âge ne peuvent pas être à nos côtés.

Il salue et souhaite la bienvenue à deux nouveaux amicalistes présents, Denis ROUSSEL et Gérard JACOB qui ont fait le déplacement en dépit de la distance puisque l'un réside à Barcelonnette (04) et l'autre dans la région de Bordeaux.

Un hommage est rendu aux camarades disparus depuis la dernière assemblée générale (amicalistes et autres) suivi d'un moment de recueillement. A ainsi été évoquée la mémoire :

De nos camarades adhérents :

- Louis PAUGAM (85 ans) dont nous n'avons pas été informés du décès.
- Henry MATTEL (82 ans) décédé le 27 septembre 2017.
- Marie-Jo MERMET (74 ans) décédée le 18 octobre 2017.
- Gérard LE NY (80 ans) décédé le 7 mars 2018.
- André DUGAY (85 ans) décédé le 13 juillet 2018.

Camarades non amicalistes :

- Patrick, KERSALE, décédé le 2 décembre 2017.
- Gérard PATOUX, décédé le 10 janvier 2018.
- Pierre BONDELU, décédé le 28 février 2018.
- Jean-Paul LHEZ, décédé le 18 septembre 2018.
- Patrick CHERMEUX, décédé le 25 septembre 2018.

- Situation de l'effectif de l'association

L'effectif de l'amicale est aujourd'hui de 121. Il était de 126 à la date de l'assemblée générale 2017. A titre indicatif et pour donner un ordre d'idée, l'effectif était de 93 adhérents en 1993, de 124 en 1997, de 151 en 2007. Depuis, en dépit d'une légère diminution progressive de l'effectif, force est de constater que ce dernier se maintient à un niveau raisonnable même s'il est difficile d'intéresser de jeunes adhérents potentiels.

Il faut noter trois nouvelles adhésions au cours de l'exercice écoulé (Patrice DUCORNET de Proville dans le département du Nord, Michel MENU de Brest et Albert LE BERT de Sarzeau.

2- Rapport financier et des comptes de l'exercice 2018 (arrêté au 06 octobre 2018).

Le trésorier Alain BRUANT présente son rapport financier avec la précision et la clarté qu'on lui connaît et développe toutes les lignes concernées parfaitement illustrées de courbes et pourcentage qu'il projette sur écran.

Le compte résultat de l'exercice 2018 est arrêté avec un excédent de **277,57 €**.

Au niveau comptable, les dépenses sont de **1535,06 €** (en diminution de **126,01€** par rapport à l'exercice passé) alors que les produits s'élèvent à **1812,63 €** (en augmentation de **23,13 €**).

Les produits proviennent essentiellement des cotisations (87,88%) dont le montant est de **1593,00 €** pour 125 cotisants dont 33 à tarif réduit (28 veuves et 5 sympathisantes) auquel s'ajoutent les intérêts du livret CMB «ex livret bleu» (**19,63 €**) et la tombola de l'assemblée générale d'Ergué Gabéric d'octobre 2017 qui a rapporté **200,00 €**.

Les cotisations non acquittées s'élèvent à **44,00 €**, quatre adhérents n'ayant pas encore réglé leur cotisation.

- Bilan de l'exercice 2018.

Le bilan de l'exercice 2018, arrêté au 08 octobre 2018 comprend :

- Compte courant : **1181,82 €**
 - Caisse : **132,09 €**
 - Livret CMB : **2636,85 €**
- Soit un total de : **3950,76 €**

3- Approbation des rapports présentés et des résolutions

L'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation annuelle au tarif de 15,00 € pour les membres et de 7,00 € pour les veuves et sympathisantes non remariées (résolution n°1 approuvée à l'unanimité).

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier du conseil d'administration présenté par le trésorier, approuve le maintien des cadeaux aux adhérents (es) ayant atteint l'âge de 90 ans dans l'année ainsi que les fleurs lors des décès de membres adhérents (époux, épouse, compagne, veuve, veuf) de même que la participation financière de l'amicale aux prix des deux repas consommés à l'occasion des deux sorties annuelles (résolution n°2 approuvée à l'unanimité).

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et au trésorier sur le bilan financier pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos le 6 octobre 2018 (résolution n°3 approuvée à l'unanimité).

L'assemblée générale donne délégation annuelle jusqu'à l'assemblée générale 2019, au conseil d'administration pour délibérer sur les questions relatives aux financements des manifestations à venir (résolution n°4 approuvée à l'unanimité).

4- Renouveaulement d'un membre du conseil d'administration

Alain BRUANT, trésorier depuis 16 années, ayant fait part de son souhait de ne plus prolonger son mandat, se voit chaleureusement remercié par le président et tous les participants à l'assemblée générale.

Philippe Girault, qui se porte volontaire pour prendre la fonction de trésorier de l'amicale et aucun autre postulant ne s'étant manifesté, voit sa candidature entérinée à l'unanimité par l'assemblée générale.

5- Projets et perspectives

Le calendrier des festivités pour l'année 2019 n'a pas été définitivement arrêté dans le détail, cependant la date du 31 mars 2019 a été retenue pour la prochaine rencontre de printemps qui devrait avoir lieu à Châteauneuf du Faou (29) dans un établissement en cours de recherche.

L'assemblée générale se réunira quant à elle le 06 octobre 2019 selon des modalités qui seront arrêtées ultérieurement.

6- Conclusion et questions diverses

L'exercice 2018 s'achève sur un bilan en excédent de **277,57 €**.

Les cotisations non encaissées (**44,00€**) restent faibles et n'affectent pas le budget prévisionnel.

La réserve du compte courant et du livret CMB reste à un bon niveau pour l'exercice 2019 avec un montant de **3950,76 €**.

Le maintien des prestations au profit des adhérents (participation aux repas, présents aux anniversaires particuliers, fleurs aux décès, achat de lots pour la tombola annuelle lors de l'assemblée générale) est reconduit et reste parfaitement réalisable.

L'effectif de l'amicale débutera l'exercice 2018/2019 à 121 membres dont 28 veuves et 5 sympathisantes et ne demande qu'à progresser avec l'arrivée de nouveaux adhérents que nous appelons de tous nos vœux.

La fonction de trésorier sera dès à présent assurée par notre camarade Philippe GIRAULT, demeurant 225 allée des pétunias 29280 Plouzané.

Aucune question n'étant soulevée par les membres présents, le président déclare l'assemblée générale close à 11 heures 45.

Gilbert AUBLÉ
Secrétaire